



Contrat de travail rsa jeune

Par **gocene**, le **22/02/2012** à **11:35**

Bonjour,

Je voudrais avoir une précision, je vous explique mon problème, j'ai effectué un contrat de volontaire en administration (V.I.A), en Tunisie à l'Ambassade de France, pendant 24 mois.

Dans les closes de nos contrats nous ne pouvons pas avoir droit au chômage, car nous étions exonéré d'impôts.

Dans notre Guide du volontariat de 2009, nous avons droit au RMI, qui est devenu aujourd'hui le RSa.

J'ai donc effectué une demande de RSA à la CAF de quimper, j'ai eu un refus, car mon contrat de travail ne rentre pas dans les conditions d'obtention du RSA (jeune, j'ai 24 ans,).

Je pense qu'il y a du avoir une ratification de certains articles de mon contrat de travail (VIA), mais je n'arrive pas à trouver le dernier texte officiel faisant foi.

Avez-vous une idée ?

Merci d'avance.

Bonne journée.